

Édito

Après avoir évoqué au cours des ans les difficultés de gouvernance de nos organismes agro-forestiers avec les restrictions de personnels et des ressources budgétaires afférentes, la situation poursuit sa lente dégradation... donc moins de personnel en capacité de prodiguer conseils, avis, diagnostics, accompagnement et animation...

LA FORÊT des Pyrénées-Atlantiques, UNE FORÊT OUBLIÉE! C'est-à-dire peu dynamique, insuffisamment exploitée... et pourtant la forêt se cultive! Elle a et elle est un véritable potentiel! Notre forêt mérite notre attention!

Il faut noter un désintérêt des acteurs économiques pour leurs forêts, alors que nous prélevons à peine 20 % du crû! Bien sûr notre forêt de montagne est parfois difficile à exploiter mais elle reste intéressante par la diversité de ses essences, par la biodiversité qu'elle fournit, par ses divers rôles économiques, environnementaux et sociaux, par son puits carbone... une forêt non entretenue est une forêt qui meurt!

D'évidence, cela reste une source de revenus complémentaires pour qui veut s'y intéresser! Vous ne savez pas comment vous y prendre? Interrogez les agents du CRPF qui mettront leurs compétences et savoir-faire à votre service et sauront vous prodiguer les meilleurs conseils et avis pour que votre forêt vive et soit dynamique!

Jean-Jacques Chalmeau,
Élu en charge de la forêt, Conseiller CRPF

■ Le centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine (CRPF) accompagne les sylviculteurs dans la gestion de leurs forêts

Sa mission première est l'instruction et la validation des documents de gestion durable (DGD). Tout propriétaire de plus de 25 ha de superficie boisée, qu'elle soit d'un seul tenant ou en plusieurs îlots, est tenu de posséder un Plan Simple de Gestion pour sa forêt. Tableau de bord de tout sylviculteur, c'est l'outil qui lui permet de connaître ses parcelles, l'état de la forêt et de programmer des coupes et travaux sur une durée de 10 à 20 ans. Il permet de valoriser durablement le patrimoine forestier, d'en améliorer à terme la qualité des bois produits. Vos bois méritent votre attention. Les propriétaires possédant des surfaces inférieures à ce seuil peuvent aussi disposer d'un document de

gestion: Plan Simple de Gestion volontaire à partir de 10 ha ou Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles en deça. Les techniciens du Centre Régional de la Propriété Forestière dispensent, sur demande, un conseil neutre et gratuit pour les bois. N'hésitez pas à faire appel à eux. En fonction de votre situation, ils sauront vous orienter vers les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière de votre territoire.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière accompagne également les sylviculteurs pour des actions forestières mutualisées en partenariat avec d'autres structures, dont l'Office National des Forêts.



■ Les caractéristiques de notre massif Pyrénées-Adour

55 000 propriétaires forestiers privés pour 144 000 ha. Située en zone de plaines et de plateaux, elle est très majoritairement feuillue. Les peuplements sont souvent vieillissants, sous-exploités, insuffisamment gérés. Dès lors, la question se pose : que faire pour dynamiser cette forêt ou plutôt pour motiver les propriétaires forestiers afin qu'ils interviennent dans la gestion de leurs parcelles ? La bonne réponse n'existe pas sans l'adhésion des propriétaires à une véritable

dynamique de progrès sylvicole ! Et pourtant, cette forêt est une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs. Un ingénieur et un technicien titulaire à temps plein sont présents pour vous accompagner.

Claire Broqué – Ingénieur massif
06.31.25.53.46 - c.broque@crpf.fr

Mikaël Maïtia – Technicien –
06.74.08.16.17 - m.maitia@crpf.fr

Deux chargés de mission complètent cette équipe : Gilen Iloa-Olhagaray et Bixente Fouillot.

La demande en bois reste soutenue, notamment pour le chêne de belle qualité. Depuis 2 ou 3 ans, les qualités secondaires sont bien valorisées. Les prix restent stables et les débouchés locaux.

■ Les actions de terrain : Compensation carbone G7 et Mobibois PyrLim

Deux actions de développement forestier ont été menées en cette année 2021.

1 - En Pays Basque : Compenser les émissions de GES du sommet du G7 de Biarritz

Les organisateurs du G7 de Biarritz et leurs partenaires souhaitaient limiter leur impact sur l'environnement en mettant en place des projets forestiers dans les environs de Biarritz. C'est ainsi que le Groupe *La Poste* a financé une action de plantation forestière labellisée Bas Carbone en moyenne montagne basque (vallée d'Hergarai) avec le soutien local de la SCIC Sugarai et l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle Aquitaine. Cette action qui se terminera début 2022 permettra de planter 29 hectares de forêts : 18 ha de terrains non boisés (landes, friches ou prairies) et 11 ha de forêts dégradées par des tempêtes, des incendies ou des problèmes sanitaires chez 14 propriétaires privés. Ce sont au total plus de 25 000 arbres (15 essences d'arbres adaptées au sol dont plus de 85 % de feuillus) permettant de stocker 7 000 tonnes de CO₂ sur 30 ans. Le bois issu de ces plantations remplacera à terme les énergies fossiles en tant que combustible ou des matériaux très carbonés comme l'acier ou le PVC dans la construction. La demande en bois-énergie pour l'alimentation des chaufferies locales ne cesse d'augmenter, le secteur du BTP est également de plus en plus demandeur de bois. La ressource en bois dont nous aurons besoin dans les prochaines décennies se prépare dès maintenant !

Cette action a également engendré de nombreux co-bénéfices reconnus par le label Bas-Carbone : réalisation des travaux par des entreprises locales dont l'association d'insertion Lagun basée à Saint-Jean-le-Vieux (mélange d'essences, maintien des bordures boisées existantes autour des parcelles, création de ripisylves feuillues, certification environnementale PEFC de l'ensemble des propriétaires...).

Contact : Gilen IGOA-OLHAGARAY
07 60 84 12 34 - gilen.igoa-olhagaray@cnpf.fr

2 - En Béarn : l'action MOBIBOIS PyrLim pour une exploitation mutualisée de la ressource

En partenariat avec l'Office National des Forêts, cette action s'est déroulée sur 11 communes du piémont pyrénéen : Arudy, Buziet, Izeste, Bielle, Bihères, Izeste, Herrère, Ogeules-Bains, Oloron-Sainte-Marie, Eysus, Lurbe-Saint-Christau. Débutée en 2000, cette opération s'est déroulée en 2 temps : évaluer la ressource boisée du territoire et mobiliser les propriétaires pour valoriser leurs parcelles.

Les données issues d'un vol LIDAR (méthode de télédétection utilisant la lumière), combinées à la mesure de 120 placettes, ont donné lieu à une cartographie de la ressource, permettant d'identifier 7 zones riches en bois dans lesquelles les opéra-

tions de sylviculture sont prioritaires pour l'entretien et le renouvellement des forêts. Les propriétaires forestiers ont été contactés pour un diagnostic de leurs bois. Des recommandations leur ont été données pour la réalisation d'interventions qui valorisent leur patrimoine boisé. Des regroupements ponctuels de propriétaires ont pu se constituer entre la forêt privée et la forêt publique. Le volume mis en marché, plus important en étant groupé, permet une économie d'échelle et constitue une opportunité pour gérer la forêt. Cette action multi-partenaire a permis de poursuivre par un travail d'inventaire et d'état des lieux de la desserte forestière sur l'ensemble de notre région.

Contact : Bixente Fouillot :
07.69.58.64.64 - bixente.fouillot@cnpf.fr



■ Des actions de formation et de vulgarisation pour les propriétaires

Le FOGEFOR : Tous les 2 ans, le Centre Régional de la Propriété Forestière anime un cycle de formation à la gestion forestière, le FOGEFOR en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Landes. Ce cycle de formation s'exerce habituellement sur 10 mois, à raison d'une journée par mois et accueille 30 sylviculteurs du massif. La session débutée en 2019, interrompue plusieurs fois en raison du contexte sanitaire, a été terminée en juin 2021.

Une nouvelle session débutera au mois de septembre 2022. Cette formation est l'occasion de connaître la forêt, sa gestion, d'acquies des compétences en matière de sylviculture, d'exploitation des bois, de fiscalité forestière et de rencontrer des propriétaires confrontés aux mêmes problématiques que les vôtres.

L'animation du CETEF 64 : Le Centre Régional de la Propriété Forestière apporte un

appui à l'animation du CETEF 64 (Centre d'Études Techniques et d'Expérimentations Forestières des Pyrénées-Atlantiques). Composée de propriétaires forestiers, cette association constitue un lieu privilégié d'échange d'informations techniques, économiques et réglementaires. Le CRPF anime chaque année pour ses adhérents des tournées de vulgarisation sylvicoles. En 2021, le CETEF 64 a organisé une visite du Salon FOREXPO à Mimizan, une tournée sur

la sylviculture des chênes nobles, une session d'entraînement sur le marteloscope de Salies-de-Béarn (dispositif installé en forêt qui permet d'apprendre à marquer une coupe d'éclaircie). De nouvelles tournées sont programmées pour 2022.

L'information: une nouveauté pour 2021, qui se poursuivra en 2022: le Centre Régional de la Propriété Forestière a collaboré chaque mois à la rédaction d'une page technique de vulgarisation forestière (rubrique *Dans ma forêt*).

De nombreux thèmes ont été abordés: une présentation de l'univers forestier privé en Pyrénées-Adour, les documents de gestion durable, les opérations sylvicoles à entreprendre pour produire du bois de qualité (plantation, régénération naturelle, coupes d'amélioration sylvicoles), présentation du métier de gestionnaire forestier, le réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique et l'investissement forestier. Ce partenariat se poursuit en 2022.



■ D'autres actions conduites par votre conseiller et les agents au service des territoires :

- Participation aux travaux de la commission départementale chargée d'élaborer un plan départemental de lutte contre les incendies.
- Participation d'un technicien CRPF au réseau des correspondants/observateurs du DSF.
- Participation aux travaux de la Commission Départementale Chasse Faune Sauvage (CDCFS).
- Participation aux réunions de pilotage des sites Natura 2000.
- Participation aux réunions de concertation sur la Stratégie Régionale de la Biodiversité.
- Participation aux travaux d'élaboration des Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de plusieurs communautés de communes.

■ Le bois dans les bâtiments agricoles



- Promotion du bois sur son utilisation dans les bâtiments agricoles et accompagnement des agriculteurs intéressés par le bois dans la conception de leurs bâtiments.
- Réalisation d'un document sur l'utilisation de bois dans les bâtiments agricoles.
- Mise à disposition d'un inventaire actualisé des fournisseurs de matériaux bois avec description des produits disponibles.
- Diffusion de ces documents auprès des différents prestataires.
- Mise en application dans différents projets de construction.

Contact :

Gérard Camdessus - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques - 06 70 88 46 73

■ L'agroforesterie

L'agroforesterie consiste à cultiver en association avec des arbres pour agir positivement sur des facteurs de production aussi déterminants que l'eau, le sol, le climat, la biodiversité... Il s'agit d'améliorer les capacités de production agricole et de diversifier les produits tout en stockant du carbone.

Les services fournis par les arbres (actions anti-érosives, habitats et nourriture pour les auxiliaires de culture, paysages, fertilité des sols et matières organiques, ressources en litières, paillages, bois énergie...) sont perceptibles en quelques années seulement.

Il est possible d'envisager des revenus complémentaires qui peuvent être tirés d'une production de fruits, de fourrage et du

bois. Des études de l'INRA ont montré que l'on produisait plus en associant arbres et cultures ou arbres et élevage, qu'en séparant les deux.

L'agroforesterie peut aussi bien concerner des grandes cultures, des parcours d'élevage de volailles, du maraîchage.

La Chambre d'Agriculture 64 a accompagné 25 agriculteurs en 2021 pour un total de **14 km de haie et 15 km d'alignement d'arbres dans le cadre du programme « Plantons des haies » du plan de relance.**

Ce programme est prolongé en 2022. Il est accessible à tous les agriculteurs du département. L'accompagnement de la Chambre

d'Agriculture sur les aspects techniques (choix des essences, type de haie..) ainsi que le diagnostic projet et la demande de financement auprès de la DDTM est gratuit pour l'agriculteur.

Le financement du projet se fait sur la base d'un forfait au mètre linéaire de haie plantée ou à l'arbre d'alignement planté.

Pour toute information sur ce programme, contactez la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques :

François Delage - 06 70 88 44 91
Roxane Piu - 06 36 48 68 97